



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 26845

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir du service de santé en milieu scolaire. L'importance des missions accomplies par les infirmier(ère)s conseiller(ère)s de santé au sein des établissements scolaires n'est plus à démontrer. La politique de prévention et d'éducation individuelle et collective quotidiennement menées auprès des élèves comme des chefs d'établissements a des retombées positives sur la santé des jeunes et sur leur avenir. Malgré cela, il semble que peu de postes d'infirmier(ère)s conseiller(ère)s de santé sont prévus au budget 2004 de l'éducation nationale, ce qui marquerait une rupture avec la politique engagée depuis plus de dix ans en matière de créations de postes d'infirmier(ère) au sein du système éducatif. Il lui demande donc de lui indiquer combien de postes d'infirmier(ère) seront créés pour l'année 2004 et pour les années à venir.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves constitue depuis plusieurs années un objectif prioritaire. Les missions des infirmières auprès des élèves ont été précisées par une circulaire du 12 janvier 2001. Plus récemment, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a présenté le 26 février 2003 un plan de relance de la politique de santé en faveur des élèves, définissant de nouveaux axes prioritaires d'action tels que la lutte contre le tabagisme et les conduites à risques, la détection des souffrances psychologiques, la qualité de la nutrition. Depuis 1998, les moyens en personnels infirmiers ont été renforcés par 1 104 emplois et 190 équivalents-temps plein de vacations et le taux moyen d'encadrement, qui était d'une infirmière pour 2 370 élèves à la rentrée 1997, est actuellement d'une pour 1 840. Il n'est pas prévu de mesure de création d'emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux dans le projet de loi de finances pour 2004. Toutefois, s'agissant des personnels infirmiers, ce projet comporte une mesure catégorielle qui doit permettre d'améliorer leur déroulement de carrière.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26845

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7964

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9875